

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS292/15

WT/DS293/15

17 juin 2003

(03-3242)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 11 juin 2003, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne à la Mission permanente des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée à la demande des Communautés européennes.

Je vous remercie pour votre lettre datée du 28 mai 2003, dans laquelle les États-Unis exprimaient le désir d'être admis à participer aux consultations demandées par le Canada et l'Argentine au sujet de l'approbation et de la commercialisation des organismes génétiquement modifiés (WT/DS292/1 et WT/DS293/1).

Les Communautés européennes acceptent la demande des États-Unis. Les consultations aux sujet des affaires WT/DS291 et WT/DS293 se tiendront conjointement, comme convenu. Je vous informerai dès que possible de la date et du lieu des consultations entre les Communautés européennes et le Canada.

Une copie de la présente lettre est envoyée au Président de l'Organe de règlement des différends pour distribution aux Membres.
